



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+30.51 43 40 64 | 33.8.80 | 34.8.01  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

# GUIDE DE L'INVESTISSEUR

« Comprendre les instruments  
financiers et leurs mécanismes »

2021







Le guide de l'investisseur est un support à destination du grand public élaboré par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux dans le cadre de ses activités d'éducation financière. Il vise à faciliter aux investisseurs actuels et futurs la compréhension des notions de base de l'investissement dans le marché des capitaux.

Cette deuxième édition intitulée « **Comprendre les instruments financiers et leurs mécanismes** » aborde l'univers des instruments financiers en mettant l'accent sur les actions, les obligations ainsi que les OPCVM.

# Table des matières

## Introduction

P: 5

### 1- Les titres de capital

#### Zoom : Les actions

- a- Qu'est ce qu'une action ?
- b- Quel est le rendement d'une action ?
- c- Quels sont les risques associés aux actions ?
- d- Comment acquérir des actions ?



P: 9

### 2- Les titres de créances

#### Zoom : Les obligations

- a- Qu'est ce qu'une obligation ?
- b- Quel est le rendement d'une obligation ?
- c- Quels sont les risques associés aux obligations ?
- d- Comment acquérir des obligations ?



P: 16

### 3- Les parts d'organismes de placement collectif

#### Zoom : Les OPCVM

- a- Qu'est ce qu'une part ou action d'OPCVM ?
- b- Quel est le rendement d'une part ou action d' OPCVM ?
- c- Quels sont les risques associés aux parts ou actions d'OPCVM ?
- d- Comment acquérir des parts ou actions d'OPCVM ?



P: 25

**S'informer sur les actions, obligations et OPCVM.**

**P: 30**

# Introduction

Le marché des capitaux est le lieu de rencontre des agents à capacité de financement (investisseurs de toute nature) et des agents à besoin de financement (émetteurs) : Les émetteurs se dirigent vers le marché des capitaux pour collecter de nouveaux fonds en vue de financer de nouveaux projets, développer leurs activités, etc. Les investisseurs (personnes physiques, personnes morales ou institutionnels) ayant un surplus de liquidités vont acquérir les instruments financiers émis sur le marché des capitaux dans le but de profiter du potentiel de rendement offert.

Un instrument financier constitue le moyen par lequel les émetteurs et les investisseurs réalisent des opérations sur le marché.

Sont considérés comme des instruments financiers :



- Les titres de capital représentés par les actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès au capital ou aux droits de vote ;



- Les titres de créances qui représentent chacun un droit de créance sur la personne morale qui les émet ;



- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif ;



- Les instruments financiers à terme.

Les instruments financiers octroient un certain nombre de droits pécuniaires et non pécuniaires à leurs porteurs et sont aussi assortis d'obligations :



### Exemples :

#### Droits pécuniaires :

- Rémunération de l'investissement
- Remboursement du capital le cas échéant...



#### Droits non pécuniaires :

- Droit de vote dans les assemblées
- Droit d'information
- Droit d'accès au capital...



#### Obligations :

- Obligation de libération, c'est à dire le versement des sommes dues, à la souscription.
- Obligation de déclaration de franchissement des seuils de participation dans le capital d'une société cotée. L'actionnaire informe la société émettrice, l'AMMC et la Bourse lorsqu'il vient à franchir un seuil de détention du capital ou des droits de vote (5%, 10% etc.).

L'objectif principal d'un investissement en instruments financiers est de réaliser un rendement (gain financier) en acceptant de supporter les risques associés à l'instrument. Il est important d'admettre que l'acte d'investir tout en procurant une rémunération, expose l'investisseur à des risques.

## Les instruments financiers s'échangent sur le marché des capitaux

Dans tout marché en général, il y a le neuf et l'occasion. C'est le même principe qui s'applique pour les marchés financiers, où des instruments financiers de toute nature peuvent être émis, achetés puis revendus.

### Le marché primaire :



Il s'agit du marché où les émetteurs d'instruments financiers proposent des titres (principalement des actions ou des obligations) pour la première fois aux investisseurs en échange de capitaux. Les formes les plus connues d'une émission de titres pour la première fois sont les introductions en bourse « IPO » et les augmentations de capital.

### Le marché secondaire :



Il s'agit du marché où s'échangent des titres déjà émis (d'occasion), soit par confrontation de l'offre et de la demande soit par entente directe.

## A quels prix s'échangent les instruments financiers ?

Sur le marché primaire, le prix est généralement fixé par l'émetteur des titres. Les investisseurs souscrivent à ce prix et le taux d'allocation dépend de la demande exprimée et de l'offre (limitée au montant de l'émission).



Sur le marché secondaire, le prix varie selon l'état de l'offre et de la demande. Plusieurs facteurs peuvent influencer celles-ci : une information importante sur la société émettrice, la présentation des résultats de la société émettrice, les recommandations des analystes financiers ou encore la liquidité du titre.



## Les titres de capital

### Zoom : les actions

- Qu'est ce qu'une action ?
- Quel est le rendement d'une action ?
- Quels sont les risques associés aux actions ?
- Comment acquérir des actions ?

1

# I- Les titres de capital

Les titres de capital sont des titres donnant droit à une fraction des fonds propres et aux autres droits réservés à leurs porteurs.

Les titres les plus populaires sont les actions. Il en existe d'autres, mais peu ou pas répandus au Maroc, à savoir : les certificats d'investissement, les certificats de droit de vote et les bons de souscription.

## Zoom : Les actions



### a- Qu'est ce qu'une action ?

Une action est un **titre de propriété** (titre de capital) représentant une partie du capital d'une entreprise.

Une action peut être nominative ou au porteur :



#### Nominative

- Inscrite dans les comptes de la société
- Identité de l'actionnaire connue



#### Au porteur

- Inscrite dans les comptes de l'intermédiaire financier
- Identité de l'actionnaire inconnue de la société émettrice\*

\* Pour les actions cotées en Bourse, l'identité de l'actionnaire est connue de l'émetteur s'il venait à franchir l'un des seuils déclaratifs (5%, 10% etc.).

Si vous détenez des actions d'une entreprise, cela fait de vous le propriétaire d'une fraction du capital de la société et vous confère un certain nombre de droits dont :



### **Le droit au dividende :**

Les dividendes représentent la rémunération que vous versera l'entreprise à titre de revenus de vos actions. Le montant et la date de versement du dividende sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

### **Le droit à l'information :**

L'émetteur de l'action a l'obligation de mettre à votre disposition un certain nombre de documents d'information sur la situation de l'entreprise (le bilan, le compte de produits et charges, le/les rapport(s) de gestion, le rapport des commissaires aux comptes ...).



### **Le droit de vote :**

La possession d'actions d'une entreprise vous donne le droit de voter lors des assemblées générales.

### **Le droit à une part proportionnelle de l'actif d'une entreprise :**

En cas de liquidation, vous avez le droit à une part proportionnelle dans les capitaux propres de l'entreprise (part du patrimoine revenant aux actionnaires après désintéressement des créanciers).



## **Quelques définitions :**

### **Certificat d'investissement :**



Un certificat d'investissement est un instrument financier qui, comme une action, représente une fraction du capital d'une entreprise. A la différence d'une action, ce titre de propriété donne droit au dividende mais ôte le droit de vote à son porteur.



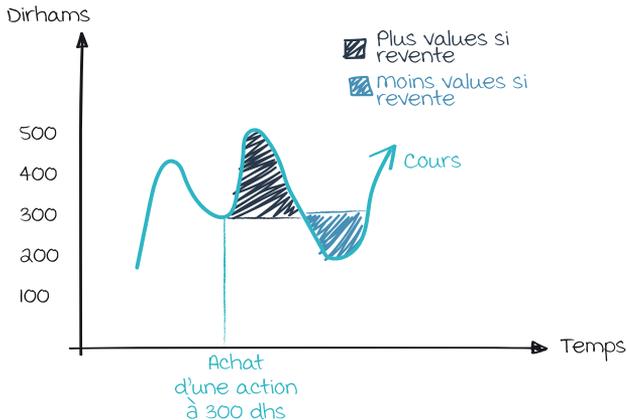
## Certificat de droit de vote :

Le certificat de droit de vote est un titre financier résultant du démembrement d'une action en certificat d'investissement d'un côté et certificat de droit de vote de l'autre. Les droits de vote y afférents seront répartis entre les actionnaires majoritaires afin de conserver le pouvoir au sein de l'entreprise.

## Les plus ou moins-values :

En plus des dividendes, les actions apportent un potentiel de rentabilité supplémentaire, à savoir les plus-values.

(Plus ou moins-values = Prix de vente – prix d'achat)



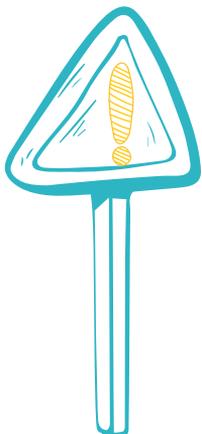
## b- Quel est le rendement d'une action ?

Lorsque vous investissez dans des actions, deux notions importantes sont à connaître : le rendement et le risque.

Le rendement d'une action est le revenu qu'elle procure à son porteur.

La notion de risque se traduit par le fait que le bénéfice attendu par l'investisseur soit diminué ou nul.

Généralement, plus un placement est risqué, plus son rendement potentiel est élevé.



## Quelques points d'attention lors de l'interprétation du rendement :

1. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs : Si une action que votre ami a achetée lui a généré un bon rendement, cela ne veut pas forcément dire que ce sera aussi le cas dans le futur.
2. Ne pas interpréter la hausse du cours comme une hausse du rendement : L'interprétation du rendement doit prendre en compte le cours de l'action, le dividende ainsi que les plus ou moins-values.



### Exemple pour bien comprendre :

La société « A » verse un dividende annuel de 50 Dh, le cours de bourse de l'action est de 1000 Dh, le rendement est de 5%. Si le cours de bourse augmente à 1100 Dh, le rendement va baisser à 4,54%.

## c- Quels sont les risques associés aux actions ?

Lors d'un investissement en actions, l'investisseur s'expose essentiellement à 3 types de risques :

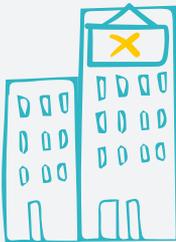


### Le risque de perte en capital

La valeur de votre capital investi en actions peut diminuer. Lorsque le prix d'une action baisse, l'investisseur pourrait être amené à vendre son action à un prix inférieur à celui auquel il l'a achetée, il perd donc une partie de son capital investi au fil du temps.

### Le risque de liquidité

Pour un investisseur, le risque de liquidité correspond à une situation où il devient difficile de revendre ses titres en raison de l'inexistence d'un acheteur potentiel au prix souhaité. Le risque de liquidité est variable d'un titre à l'autre.



### Le risque de défaut

Dans le cas d'une faillite de l'entreprise émettrice des actions achetées par l'investisseur, celui-ci peut perdre la totalité de son investissement. En effet, en cas de faillite, les actifs de la société seront vendus et seront remboursées les créances prioritaires de l'entreprise telles que les salariés, les dettes envers l'État, etc.

## d- Comment acquérir des actions ?

### Les étapes à suivre pour l'acquisition d'une action

Pour pouvoir investir, il faut dans un premier temps ouvrir un compte titres chez un intermédiaire financier, matérialisé par une convention d'intermédiation. L'intermédiaire financier peut être une banque ou une société de bourse.

Si votre intermédiaire est une société de bourse, elle se chargera d'exécuter vos ordres, s'il est simple collecteur d'ordre (ex : banque), il transmettra l'exécution de votre ordre à la société de bourse, seul intermédiaire habilité à exercer l'intermédiation boursière.

### Le choix de l'intermédiaire

Si vous êtes un investisseur débutant, que vos connaissances du marché des capitaux sont limitées, ou que votre temps ne vous permet pas de suivre de près vos investissements, orientez-vous vers un gestionnaire de portefeuille.

Si vous êtes un investisseur expérimenté (capacité à analyser, à assurer le suivi de votre portefeuille, etc.) vous pouvez investir directement en passant par une société de bourse ou par votre agence bancaire.

### La bourse en ligne

Vous pouvez souscrire à un service de Bourse en ligne permettant la transmission et la gestion d'ordres via une plateforme internet. Ce canal vous offre une plus grande flexibilité puisque vous pourrez passer des ordres de bourse en continu et suivre leur exécution en temps réel. Ce service présente en revanche quelques restrictions conçues pour vous protéger et limiter les risques opérationnels (plafonnements, options d'exécution plus limitées etc.).



## Les titres de créances

### Zoom : Les obligations

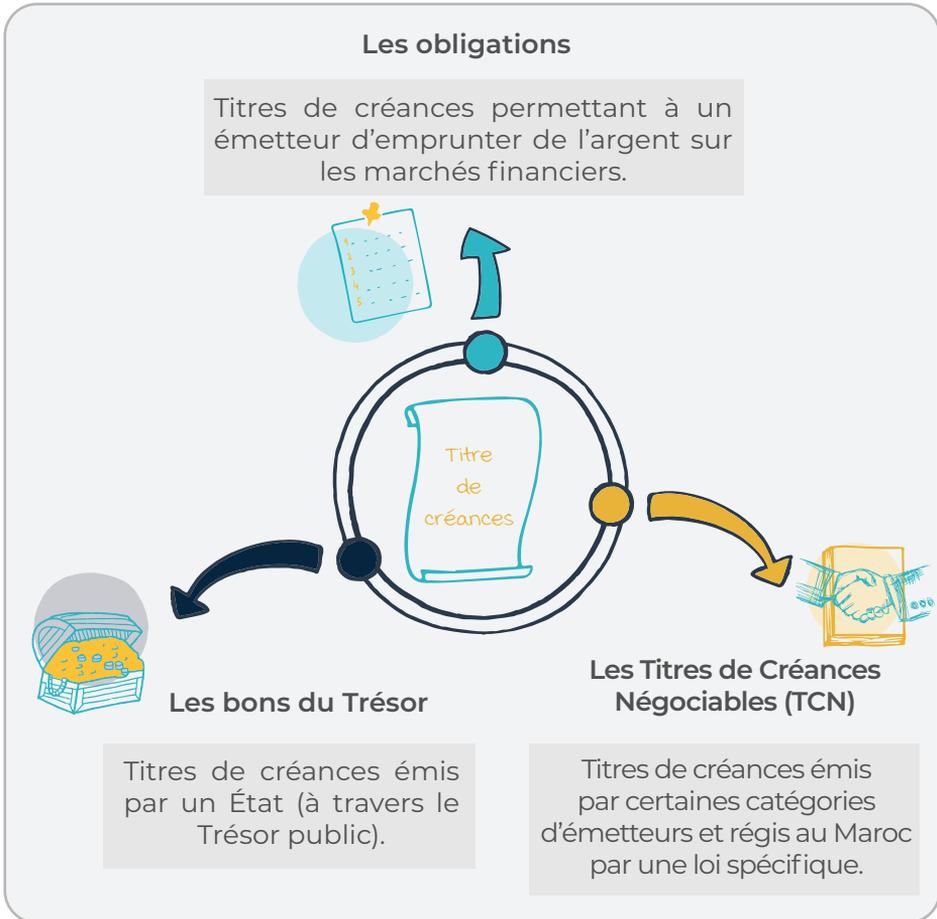
- Qu'est ce qu'une obligation ?
- Quel est le rendement d'une obligation ?
- Quels sont les risques associés aux obligations ?
- Comment acquérir des obligations ?

2

## II- Les titres de créances

Le titre de créance représente une dette de l'émetteur (un État ou une entreprise) envers le porteur du titre de créance. En tant que détenteur dudit titre, vous disposez ainsi du droit de remboursement de la valeur du titre, du droit à l'information et du droit de perception d'une rémunération sous forme d'intérêts (appelés également des coupons).

Plusieurs types de titres de créances existent à savoir :



Il existe 3 grandes catégories de TCN :

1

**Les certificats de dépôt :**

Les certificats de dépôt sont des titres émis par les banques, négociables et constatant l'engagement de leurs émetteurs de rembourser à une échéance déterminée une somme productive d'intérêt.

2

**Les Bons de société de financement :**

Les bons des sociétés de financement sont des titres émis par les sociétés de financement.

Ces bons représentent un droit de créance portant intérêt pour une durée déterminée et sont négociables.

3

**Les billets de trésorerie :**

Les billets de trésorerie sont des titres négociables émis par les personnes morales et les Fonds de placements collectifs en titrisation\*, en représentation d'un droit de créance portant intérêt pour une durée déterminée.

\*Un FPCT achète des créances d'établissements initiateurs, par le biais d'émission de titres de créances. Les flux d'intérêt et de remboursement sur ces créances sont alors perçus par le FPCT qui les reverse aux investisseurs acquéreurs des parts ou titres de créances qu'il a émis.

**Caractéristiques des titres de créance négociables :**

| NATURE DU TITRE                 | QUALITÉ DE L'ÉMETTEUR  | MONTANT NOMINAL MINIMAL | DURÉE                              |
|---------------------------------|--|-------------------------|------------------------------------|
| CERTIFICATS DE DÉPÔT            | Banques  | 100.000<br>Dirhams      | 10 jours au moins et 7 ans au plus |
| BONS DE SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT | Sociétés de financement  |                         | 2 ans au moins et 7 ans au plus    |
| BILLETS DE TRÉSORERIE           | Sociétés par actions autres que les banques et les sociétés de financement |                         | 10 jours au moins et un an au plus |
|                                 | Etablissements publics à caractère non financier                           |                         |                                    |
|                                 | Fonds de placement collectifs en titrisation                               |                         |                                    |
|                                 | Coopératives   |                         |                                    |

## Zoom : Les obligations



### a- Qu'est ce qu'une obligation ?

A l'inverse d'une action, qui offre à son acquéreur une part du capital de la société, une obligation fait de l'investisseur un créancier à l'égard de l'émetteur.

L'achat d'une obligation entraîne la réception d'un intérêt, appelé « coupon », en rémunération de ce prêt. Au terme prévu, l'émetteur vous remboursera le montant emprunté.

Les obligations peuvent faire l'objet d'une cotation en bourse, ce qui vous donne la possibilité de les échanger avant leur échéance.

### Quelques notions à connaître au sujet des obligations :

**La valeur faciale (ou le nominal) :** C'est le montant servant de base pour le calcul de l'intérêt :



$$\frac{\text{Capital emprunté}}{\text{nombre de titres émis}}$$

NB : la valeur faciale peut être différente du prix

**Le prix d'émission :** C'est le prix payé par le souscripteur.

### Attention :



Le prix d'émission peut être différent de la valeur faciale.

Si prix d'émission > valeur faciale → émission est au dessus du pair

Si prix d'émission < valeur faciale → émission en dessous du pair

Si prix d'émission = valeur faciale → émission au pair

La différence entre le prix d'émission et la valeur faciale est appelée la **prime d'émission**.

**La prime de remboursement :** Dans le cas d'un remboursement au pair, les obligations sont remboursées à la valeur faciale de l'obligation. Mais afin de rendre un investissement plus attractif, il peut arriver qu'une obligation soit remboursée à un prix supérieur à sa valeur faciale. C'est ce qu'on appelle la prime de remboursement.

**Date de jouissance :** Date à laquelle les intérêts commencent à courir.

**La maturité :** Période (année, mois ou trimestre) au terme de laquelle le capital vous sera entièrement remboursé.

**Le taux facial (ou nominal) :** Il s'agit du taux de la rémunération versée au porteur du titre.

**La prime de risque :** La prime de risque rémunère l'écart de risque entre un placement en obligations souveraines (Bons du trésor) et un placement jugé plus risqué.

**Représentation de la masse des obligataires :** La masse des obligataires représente les détenteurs d'obligations. Les représentants de la masse obligataire sont les garants de l'intérêt commun des porteurs d'obligations. Ils ont, à titre d'exemple, accès aux assemblées générales des actionnaires.

**Les modes de remboursement des obligations :** Le remboursement des obligations s'effectue selon ce qui est mentionné dans les documents d'informations ou dans le contrat d'émission de l'obligation, mais, en général, le remboursement des obligations peut se faire de trois manières différentes, exception faite pour le cas des obligations perpétuelles.

| REMBOURSEMENT IN FINE   | REMBOURSEMENT CONSTANT DU CAPITAL  | REMBOURSEMENT PROGRESSIF DU CAPITAL (ANNUITÉ CONSTANTE)                            |
|---|--|--|
| <p>Le principal (capital de départ) est remboursé à l'échéance</p> <p>Intérêts versés tout au long de la durée de vie de l'obligation aux dates anniversaires</p> | <p>Remboursement de fractions identiques du principal</p> <p>montant des intérêts diminue au fur et à mesure</p> | <p>Remboursement du principal et du coupon identiques pendant toute la période</p> |

## Quelques catégories d'obligations :



**Les obligations convertibles en actions :** Ce type d'obligations vous offre la possibilité, si vous le souhaitez, de convertir vos obligations en actions selon une parité déterminée.



**Les obligations remboursables en actions :** En tant que porteur de ce type d'obligations, et selon une parité préfixée, vos obligations seront à l'échéance, remboursées en actions de la société.



**Les obligations subordonnées :** Ces obligations sont remboursées en dernier lieu dans le cas d'une liquidation ou d'une faillite. Les créanciers tels que les porteurs d'obligations ordinaires sont prioritaires.



**Les obligations perpétuelles :** Ce sont des titres de créance sans date de maturité, et donc sans échéance de remboursement du capital prêté. L'investisseur reçoit des intérêts indéfiniment.



**Les obligations zéro coupon :** Ce type d'obligations ne fait pas l'objet d'une distribution de coupon pendant toute leur durée de vie. Le principal et les coupons seront remboursés en totalité à l'échéance de l'obligation. Le prix d'émission de ce type d'obligations est généralement en dessous du pair, afin de rester attractives pour l'investisseur.

## Les taux



### Les obligations à taux fixe :

Produisent des intérêts fixes pendant toute la durée de l'emprunt.

### Les obligations à taux révisable / taux variable :



Il s'agit d'obligations dont le taux d'intérêt est recalculé périodiquement sur la base d'un taux de référence, auquel s'ajoute une prime de risque.

Le taux de référence généralement retenu est le taux des bons du trésor d'une maturité correspondant à la période de révision du taux (taux sans risque), et la prime de risque appliquée reflète le niveau de risque de l'émetteur.

## b- Quel est le rendement d'une obligation ?

### Le rendement courant :

Le rendement courant correspond au rapport du coupon périodique au prix de l'obligation à un instant  $T$ .

### Le rendement actuariel :

Il s'agit de la rentabilité obtenue en gardant l'obligation jusqu'à son échéance et en réinvestissant les intérêts.

## c- Quels sont les risques associés aux obligations ?

Lors d'un investissement en obligations, l'investisseur s'expose essentiellement à 3 types de risques :



### Le risque de défaut / de crédit

Également appelé risque de l'émetteur. Il représente la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital).

### Le risque de taux

Sur les marchés financiers, un investisseur peut enregistrer des pertes sur son investissement quand le taux d'intérêt varie. Il y a une relation inverse entre le taux d'intérêt et le prix de l'obligation.

Si les taux d'intérêt sur le marché augmentent, le prix de l'obligation baisse et inversement.



### Le risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque auquel un investisseur pourrait faire face s'il ne trouve pas de contrepartie pour vendre l'obligation.

## d- Comment acquérir des obligations ?

### Où les acquérir ?



#### Obligations cotées

En Bourse à travers des intermédiaires financiers



#### Bons du Trésor

A travers des intermédiaires en valeurs du trésor



#### Obligations non cotées

Echange de gré à gré à travers des intermédiaires financiers



## Les parts d'organismes de placement collectif

### Zoom : Les OPCVM

- Qu'est ce qu'une part ou action d'OPCVM ?
- Quel est le rendement d'une part ou action d'OPCVM ?
- Quels sont les risques associés aux parts ou actions d'OPCVM ?
- Comment acquérir des parts ou actions d'OPCVM ?

3

## III- Les parts d'OPC

Les parts d'**Organismes de Placement Collectif** sont des instruments financiers gérés par des sociétés de gestion d'OPC. Ces sociétés de professionnels gèrent des portefeuilles collectifs en regroupant les ressources financières des différents investisseurs.

Au Maroc, il existe 4 types d'OPC : Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, les Organismes de Placement Collectif Immobilier, les Organismes de Placement Collectif en Capital et les Fonds de Placement Collectif en Titrisation.

### Zoom : Les OPCVM



#### a- Qu'est ce qu'une part ou action d'OPCVM ?

Un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, ou OPCVM, est un fonds d'investissement permettant à des investisseurs de toutes natures (personnes physiques, entreprises, etc.) d'avoir accès au marché des capitaux dans son ensemble (marché des actions, marché des obligations, marché monétaire, etc.).

En investissant dans un OPCVM, vous confiez votre épargne à des professionnels dans la gestion des instruments financiers. Les sociétés de gestion mettent en commun les sommes d'argent collectées des souscripteurs pour constituer des portefeuilles diversifiés d'instruments financiers (actions cotées, obligations, bons du trésor etc.). Une part ou action d'OPCVM représente une fraction de ce portefeuille.

Il existe plusieurs catégories d'OPCVM, qui se différencient selon les instruments financiers qui les constituent :



## OPCVM Obligataires

Constitués principalement d'obligations émises par des sociétés ou un État.



## OPCVM Contractuels

Portent contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie du montant investi par le souscripteur.



## OPCVM Actions

Constitués principalement d'actions de sociétés cotées en bourse.



## OPCVM Monétaires

Constitués principalement d'instruments du marché monétaire.



## OPCVM Diversifiés

Constitués d'actions et de titres de créances et ne doivent appartenir à aucune autre catégorie.

Les OPCVM peuvent avoir deux **formes juridiques** différentes :

| FCP   | SICAV  |
|---|--|
| <p>Le Fonds Commun de Placement (FCP) est une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de personnalité morale dont la gestion est assurée par un établissement de gestion. Les investisseurs obtiennent des parts de FCP et sont appelés les porteurs de titres.</p> | <p>La Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) est une société anonyme ayant donc une personnalité morale et est soit gérée par un établissement de gestion soit autogérée. Les investisseurs appelés actionnaires possèdent un droit de vote en assemblée générale pour les prises de décisions importantes.</p> |

### b- Quel est le rendement d'une part ou action d'OPCVM ?

Le rendement d'un OPCVM dépend de la nature des instruments financiers qui composent le portefeuille.

Il dépend aussi de la gestion dont il fait objet de la part des professionnels, et des rendements de l'ensemble des instruments financiers qui composent le portefeuille. Il s'agit à titre d'exemple des dividendes et plus ou moins-values pour la catégorie actions, coupons pour la catégorie obligations, intérêts pour les produits du marché monétaire, etc.

### c- Quels sont les risques associés aux parts ou actions d'OPCVM ?

Les OPCVM, ainsi que leurs actionnaires ou porteurs de parts, supportent une incertitude quant à la réalisation de leurs objectifs d'investissement.

Les risques des OPCVM dépendent essentiellement des risques liés aux instruments financiers qui les composent.

Le choix d'une catégorie d'OPCVM se fait en fonction de vos objectifs d'investissement et de votre aversion au risque. Certains OPCVM sont plus risqués que d'autres.

Classement des OPCVM des plus risqués aux moins risqués : OPCVM actions, OPCVM diversifiés, OPCVM obligataires et OPCVM monétaires.

### **L'investissement en OPCVM présente deux avantages :**

- **La diversification** : elle permet d'atténuer le risque de perte en investissant dans un panel d'instruments financiers large.
- **La liquidité** : le placement en parts ou actions d'OPCVM est plus liquide comparé à un investissement direct en instruments financiers. Les parts ou actions d'OPCVM peuvent être achetées ou vendues au moins une fois par semaine.

### **Sensibilité :**

La sensibilité traduit la relation entre la valeur de l'OPCVM et la variation des taux d'intérêt. Plus la sensibilité d'un OPCVM est élevée, plus sa valeur variera de manière importante en cas de variation des taux d'intérêt.

## d- Comment acquérir des parts ou actions d'OPCVM ?

Afin d'acquérir des actions de SICAV ou des parts de FCP il faut se diriger vers :



Les banques



Les sociétés de gestion



Les sociétés de bourse

# S'informer sur les actions, obligations et OPCVM

Pour investir en instruments financiers, il faut connaître les produits ainsi que les risques inhérents à ces produits.

Il est donc recommandé de prendre connaissance des informations mises à votre disposition.

## Actions et Obligations

Pour se renseigner sur les actions et les obligations et en savoir plus sur l'entité émettrice, un certain nombre de documents d'information sont publiés à savoir :

- Le prospectus ou le document de référence et la note d'opération, les rapports annuels et semestriels, etc...
- Ces documents sont accessibles sur le site internet de l'émetteur et l'AMMC ; Les publications financières et les différents communiqués de presse des émetteurs sont également disponibles au niveau du site internet de l'émetteur et de l'AMMC.

## OPCVM

Afin de se renseigner davantage sur les OPCVM, plusieurs documents sont à votre disposition à savoir :

- La note d'information, la fiche signalétique, les rapports annuels et semestriels, etc.
- Ces documents sont disponibles dans les établissements chargés de souscription et de rachat.





الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+٤٥٤٠٤٣٧٦٨٩٤٦ | ٤٣٧٦٨٩٤٦ | ٤٣٧٦٨٩٤٦  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

---

## Guide de l'investisseur :

« Comprendre les Instruments  
Financiers et leurs mécanismes »

---

Avenue Annakhil, Hay Riad – Rabat, Maroc  
Tél. : +212 (05) 37 68 89 00  
Fax : +212 (05) 37 68 89 46  
Email : [contacts@ammc.ma](mailto:contacts@ammc.ma)  
[www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)

[www.ammc.ma](http://www.ammc.ma) | [in](https://www.linkedin.com/company/ammc) /ammc | [t](https://twitter.com/ammc_news) @ammc\_news